



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/HRC/6/14
7 décembre 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME
Sixième session
Point 4 de l'ordre du jour

**SITUATIONS RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME QUI REQUIÈRENT
L'ATTENTION DU CONSEIL**

**Rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Myanmar,
M. Paulo Sérgio Pinheiro, mandaté par la résolution S-5/1 adoptée par le Conseil
des droits de l'homme à sa cinquième session extraordinaire***

* L'annexe au présent rapport est distribuée telle qu'elle a été reçue, dans la langue originale seulement.

Résumé

À sa cinquième session extraordinaire consacrée à la situation des droits de l'homme au Myanmar, le Conseil des droits de l'homme, par sa résolution S-5/1 du 2 octobre 2007, a prié «le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Myanmar d'évaluer la situation actuelle des droits de l'homme et de suivre l'application de la présente résolution, notamment en demandant à se rendre d'urgence dans le pays, et de lui faire rapport à la reprise de sa sixième session», et il a engagé instamment «le Gouvernement du Myanmar à coopérer avec le Rapporteur spécial». Le 19 octobre 2007, le Gouvernement a invité officiellement le Rapporteur spécial et affirmé qu'il bénéficierait «d'une entière coopération». Le Rapporteur spécial a effectué une mission officielle au Myanmar du 11 au 15 novembre 2007. Il a tenu des réunions complémentaires avec la communauté diplomatique, les organismes des Nations Unies et les organisations de la société civile à Bangkok les 16 et 17 novembre 2007.

Le présent rapport contient les données recueillies par le Rapporteur spécial avant et pendant sa mission officielle, lesquelles portent essentiellement sur la situation des droits de l'homme à l'heure actuelle, et notamment sur les incidences pour les droits de l'homme de la répression des manifestations et de représailles brutales. Si le rapport décrit les événements qui se sont produits entre le mois d'août et la fin du couvre-feu le 20 octobre 2007, il fait une large place aux événements tragiques qui ont eu lieu au Myanmar du 26 au 29 septembre 2007. Enfin, il contient un certain nombre de recommandations formulées par le Rapporteur spécial.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction	1 – 3	4
I. MÉTHODOLOGIE ET ACTIVITÉS DU RAPPORTEUR SPÉCIAL	4 – 13	4
II. CAUSES PROFONDES DES ÉVÉNEMENTS DE SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2007	14 – 15	6
III. LES FAITS – CIRCONSTANCES ET INCIDENTS MAJEURS	16 – 28	7
A. Les manifestations pacifiques d’août 2007.....	16	7
B. L’incident de Pakokku: un moment charnière.....	17 – 25	7
C. Les manifestations pacifiques de septembre 2007 (18-25 septembre 2007).....	26	9
D. L’utilisation excessive de la force contre des manifestants pacifiques (26-29 septembre 2007)	27 – 28	9
IV. CONSTATATIONS PRÉLIMINAIRES	29 – 62	10
A. L’utilisation excessive de la force contre des civils, y compris d’une force meurtrière inutile et disproportionnée	30 – 38	10
B. Utilisation d’agents n’appartenant pas aux forces de l’ordre	39 – 40	12
C. Arrestation et détention arbitraires	41 – 52	13
D. Disparitions.....	53 – 54	17
E. Mort en détention.....	55	18
F. Traitements cruels, inhumains ou dégradants, et torture	56 – 57	18
G. Représailles sévères contre des manifestants pacifiques	58 – 62	18
V. RESPONSABILITÉS DE L’ÉTAT ET DE SES AGENTS	63 – 68	20
VI. CONCLUSION	69 – 75	21
VII. RECOMMANDATIONS.....	76	23

Annexe

Chronology and facts: the peaceful protests of September 2007 (18-25 September 2007).....	25
---	----

Introduction

1. Le 15 août 2007, le Gouvernement du Myanmar a augmenté les prix de détail des combustibles, la hausse atteignant au total 500 %. Cette décision était lourde de conséquences pour une population qui a vu son niveau de vie diminuer considérablement au cours des dernières années, et qui a donc réagi vivement et commencé à manifester pacifiquement en petit nombre pendant tout le mois d'août et jusqu'au début septembre. Le 5 septembre, au cours d'une manifestation à Pakokku, un certain nombre de bonzes ont été roués de coups. En signe de protestation, la population et les bonzes ont continué de dénoncer la cherté de la vie, et ils ont manifesté pacifiquement et en grand nombre du 18 au 26 septembre dans tout le pays, notamment à Yangon, Mandalay, Pakokku et Sittwe.
2. Du 26 au 29 septembre, l'État et ses agents ont sévèrement réprimé des manifestants pacifiques. Par l'intermédiaire des médias internationaux, le monde a été le témoin de meurtres, de passages à tabac et d'arrestations massives. Au cours de cette répression, les forces de sécurité comprenant la police et l'armée ou la police antiémeute (Lone Htein), ainsi que des membres de l'Association pour la solidarité et le développement de l'union (USDA) et la milice Swan Ah Shin (SAS), ont fait usage d'une force excessive contre les civils, et même d'une force meurtrière inutile et disproportionnée.
3. Après la répression, plusieurs informations faisant état de meurtres, de passages à tabac et d'arrestations ont été reçues, de même que des allégations de torture, de décès en détention, de prise en otage de parents de personnes passées dans la clandestinité et de manque de soins médicaux pour les blessés. En outre, les corps de certaines des personnes qui auraient été tuées pendant la répression auraient été brûlés. Le Gouvernement du Myanmar a fourni des chiffres qui, de l'avis de bien des observateurs indépendants, sous-estiment sans doute les conséquences réelles de la répression.

I. MÉTHODOLOGIE ET ACTIVITÉS DU RAPPORTEUR SPÉCIAL

4. Le Rapporteur spécial a entrepris une visite de cinq jours au Myanmar, du 11 au 15 novembre 2007, à l'invitation du Gouvernement. Il tient à lui exprimer sa gratitude pour son hospitalité, ainsi que pour avoir tenu compte du programme qu'il se proposait de suivre, lui avoir communiqué plusieurs dossiers et documents écrits faisant la chronologie des événements et lui avoir donné accès à la plupart des lieux où il a demandé à se rendre. Le Rapporteur spécial souligne que sa mission ne peut pas être considérée comme une mission d'établissement des faits à part entière – les conditions nécessaires à une mission d'enquête indépendante et confidentielle exigeraient un cadre différent. Il note qu'il faut plutôt y voir le début d'un processus et que les autorités se sont dites disposées à le recevoir de nouveau pour des missions de suivi.
5. Dans la nouvelle capitale, Nay Pyi Taw, le Rapporteur spécial s'est entretenu avec le général de division Maung Oo, Ministre de l'intérieur; U Nyan Win, Ministre des affaires étrangères; U Aung Kyi, Ministre du travail et chargé de la liaison avec la Secrétaire générale de la Ligue nationale pour la démocratie (LND); U Soe Tha, Ministre de la planification et du développement économique nationaux; le général de brigade Thura Myint Maung, Ministre des affaires religieuses; et U Zaw Min, Cosecrétaire général de l'USDA. En outre, il a participé à une table ronde avec 20 membres de l'organisme de défense des droits de l'homme récemment mis en place par le Gouvernement. Dans son rapport annuel au Conseil des droits de l'homme,

le Rapporteur spécial abordera diverses questions thématiques importantes qu'il a soulevées avec les autorités, qui seront développées à l'occasion de ses prochaines missions dans le pays.

6. En présence de représentants du Gouvernement, le Rapporteur spécial s'est entretenu avec le Coordonnateur résident des Nations Unies et l'équipe de pays, avec plus de 20 ambassadeurs et représentants du corps diplomatique, ainsi qu'avec des représentants d'organisations non gouvernementales internationales (ONG). Il a également rencontré des représentants de groupes ethniques nationaux et d'associations de femmes pour le développement.

7. À Yangon, le Rapporteur spécial a tenu des consultations avec de hauts responsables représentant notamment le Ministère de l'intérieur, les organes chargés de l'application de la loi, le Conseil de Yangon pour la paix et le développement et du personnel de l'hôpital général de la ville. Il n'a malheureusement pas pu s'entretenir avec des responsables militaires. Le Rapporteur spécial a en outre visité l'ancien institut technique du Gouvernement (utilisé comme lieu de détention pendant les manifestations), le quartier général de l'unité de police n° 7 à Kyauktan, Thanlyin et le crématorium Htain Bin.

8. Pendant sa deuxième visite à la prison Insein, il a été autorisé à rencontrer cinq détenus en privé: Win Tin, le prisonnier politique le plus ancien, qui a passé dix-huit ans en prison et dont le Rapporteur spécial demande, comme il l'a déjà fait, la libération immédiate; Su Su Nway, militant influent qui a été arrêté au cours de la visite du Rapporteur spécial; Min Zeya et Than Tin (également connu sous le nom de Kyi Than), tous deux membres du mouvement étudiant «Génération 88», et Maung Kan, membre de la LND. Dans une lettre adressée aux autorités, le Rapporteur spécial avait demandé à rencontrer 21 détenus dont il avait dressé la liste, ainsi que Su Su Nway et U Gambira, souhaitant des éclaircissements au sujet des charges retenues contre eux.

9. Le Rapporteur spécial a rencontré des pères abbés membres du Comité d'État Sangha Maha Nayaka (organisme d'État qui administre le clergé bouddhiste), du monastère Kya Khat Waing à Bago et du Conseil d'administration de la pagode Shwedagon. Il s'est également rendu dans deux monastères (Nan Oo et Ngwe Kyar Yan) où il a eu des discussions au sujet des incidents qui s'étaient produits pendant les manifestations. Il a été autorisé à rencontrer en privé un groupe de 92 moines du monastère Ngwe Kyar Yan qui avaient été transférés ailleurs.

10. Le Ministre de l'information et Secrétaire de la Commission d'organisation de la Convention nationale, le général de brigade Kyaw Hsan, a informé le Rapporteur spécial des faits nouveaux ayant trait à la feuille de route en sept points devant conduire à la démocratie. Si les première et deuxième phases ont permis de compléter les principes fondamentaux et les principes détaillés adoptés par la Convention nationale en élaborant la Constitution, la troisième étape consiste à créer une commission de rédaction de la Constitution. Il a été noté que la LND et d'autres partis à base ethnique ne seraient associés au processus qu'au cours de la quatrième étape, à savoir l'adoption du projet de constitution par la majorité au moyen d'un référendum national. Le Ministre a noté que 50 principes détaillés concernant les droits de l'homme étaient conformes aux normes internationales.

11. Le Rapporteur spécial a noté que, le 3 décembre, le Conseil d'État pour la paix et le développement avait amnistié 8 552 prisonniers, dont 33 étrangers, pour marquer l'entrée en fonctions de la Commission de rédaction de la Constitution et l'achèvement de la Convention nationale. Selon des sources, 10 d'entre eux seulement étaient des prisonniers politiques.

12. Le Ministre du travail et chargé de la liaison avec la Secrétaire générale de la LND s'est félicité de la collaboration avec l'Organisation internationale du Travail (OIT) après la signature, en 2007, d'un mémorandum d'accord prévoyant la mise en place d'un mécanisme qui permettrait aux victimes du travail forcé de demander réparation. Il comptait que le travail forcé serait éliminé au cours des mois ou des années à venir. Le Ministre a relevé les répercussions des sanctions internationales sur l'emploi.

13. Le Rapporteur spécial s'est entretenu avec des membres de l'Association des femmes pour le développement et du secrétariat de la Fédération des affaires féminines, et il a parlé avec eux de leur contribution aux rapports que le pays devait présenter au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et au Comité des droits de l'enfant. Ceux-ci n'ont pas pu lui fournir d'informations sur les cas de femmes mises en détention pendant ou après les manifestations.

II. CAUSES PROFONDES DES ÉVÉNEMENTS DE SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2007

14. Depuis le coup d'État militaire de 1962, l'économie du Myanmar n'a cessé de se dégrader, et la population a de plus en plus de difficultés à faire face à ses besoins essentiels. Riche en ressources naturelles, le pays souffre pourtant de pauvreté généralisée. Une économie autrefois stable a pâti de décennies de politiques économiques peu judicieuses, d'une corruption omniprésente, de népotisme et de dépenses militaires excessives. Un pourcentage important de la population a vu ses moyens d'existence diminuer considérablement du fait de violations des droits de l'homme, comme le travail forcé, les impôts arbitraires et l'extorsion, la réinstallation forcée et la confiscation de terres.

15. Au cours des deux dernières années, le Rapporteur spécial a reçu plusieurs informations selon lesquelles le Gouvernement aurait participé à la répression de plusieurs initiatives prises par la population pour s'organiser, même à des fins non politiques, par exemple dans les domaines économique et social. La situation économique du pays a entraîné un certain nombre de manifestations et d'arrestations depuis le début de 2007. L'inquiétude s'est exprimée tout au long de l'année, même avant la flambée des prix de détail des combustibles en août. Le 22 février, le Gouvernement a arrêté neuf personnes qui manifestaient pacifiquement pour protester contre la détérioration des conditions de vie économiques et sociales et qui ont été relâchées le 27 février sans avoir été inculpées. Les manifestations et les arrestations se sont multipliées entre la fin février et le mois d'avril. Des manifestations moins importantes et sporadiques ont eu lieu depuis dans tout le pays. En juin, les médias ont annoncé qu'une personne avait été détenue pendant deux jours dans l'État de Rakhine après avoir manifesté seule contre l'inflation, ce qui avait attiré une foule de spectateurs, mais qu'elle avait été relâchée par la suite. Le 1^{er} mai, 33 personnes ont été arrêtées pour avoir participé à deux débats distincts sur les droits des travailleurs. Si la plupart ont été relâchées par la suite, six organisateurs du débat au Centre américain ont été inculpés de sédition, de constitution d'organisation illégale et de contact avec des organisations illégales. Thurein Aung, Wai Lin, Myo Min et Kyaw Win ont été

chacun condamnés à vingt-huit ans d'emprisonnement, tandis que Nyi Nyi Zaw et Kyaw Kyaw étaient condamnés à vingt ans chacun. Ces incidents sont l'illustration frappante du climat de répression qui régnait au Myanmar avant la manifestation pacifique d'août 2007.

III. LES FAITS – CIRCONSTANCES ET INCIDENTS MAJEURS

A. Les manifestations pacifiques d'août 2007

16. Le 19 août, à la suite de l'augmentation des prix des combustibles, des dizaines de personnes, notamment des dirigeants connus du mouvement étudiant «Génération 88», ont défilé pacifiquement à travers la ville de Yangon. Des manifestations peu nombreuses, sporadiques et pacifiques de militants des droits sociaux et politiques ont continué pendant toute la semaine suivante, malgré l'arrestation d'une centaine de personnes dont la quasi-totalité des dirigeants de «Génération 88», l'ancien Président de l'organisation Solidarité des travailleurs de Birmanie, des défenseurs des droits de l'homme, d'anciens prisonniers politiques, des étudiants et des membres de la LND et du Comité pour le développement du Myanmar. Les autorités ont déployé la milice SAS pour disperser rapidement et par la force tout rassemblement de militants.

B. L'incident de Pakokku: un moment charnière

17. La hausse des prix des combustibles a entraîné d'importantes manifestations mais ce n'est que lorsque la violence a été utilisée pour réprimer une manifestation de moines bouddhistes à Pakokku (division de Magway), à environ 600 kilomètres au nord-ouest de Yangon, que la situation a véritablement dégénéré. La ville est un centre religieux bien connu au Myanmar, qui se trouve dans une division où le niveau de vie de la population s'est effondré au cours des dix dernières années.

18. Le 5 septembre, une manifestation pacifique de moines bouddhistes à Pakokku a été dispersée par la force par la police et par l'armée ainsi que par la milice SAS. Un certain nombre de coups de feu à balles réelles auraient été tirés au-dessus de la tête des manifestants, et les membres de la milice et des forces de sécurité ont ensuite roué de coups un certain nombre de moines, dont certains ont d'abord été ligotés. Le bruit a couru que l'un des moines était mort par la suite, ce dont beaucoup sont convaincus, mais il n'a jamais été confirmé. Le lendemain, les moines ont pris en otage quelques officiers qui se sont rendus au monastère, selon certaines sources pour ordonner aux moines bouddhistes de cesser de participer à des défilés antigouvernementaux et, selon d'autres, pour présenter des excuses aux moines. Des véhicules auraient brûlé, l'arrestation et les passages à tabac de religieux au cours de la manifestation pacifique de la veille ayant suscité la colère des bonzes.

19. Le 9 septembre, un groupe nouvellement créé, l'Alliance des moines de Birmanie (formée par un certain nombre d'organisations existantes de moines bouddhistes au Myanmar), a publié une déclaration en quatre points exigeant des autorités: a) qu'elles présentent leurs excuses pour l'incident de Pakokku; b) qu'elles réduisent les prix des combustibles et des produits alimentaires de base; c) qu'elles relâchent tous les prisonniers politiques y compris Daw Aung San Suu Kyi et les personnes arrêtées pour avoir manifesté récemment; d) qu'elles nouent le dialogue avec les forces démocratiques en vue de parvenir à la réconciliation nationale et de mettre un terme à la souffrance de la population. Il était précisé dans cette déclaration que les autorités avaient jusqu'au 17 septembre pour satisfaire à ces exigences, faute de quoi les moines

déclencheraient un boycott. La date du 17 septembre avait une valeur politique symbolique étant donné que le 18 septembre est l'anniversaire du coup d'État de 1988 qui a mis le régime actuel au pouvoir.

20. Le Gouvernement n'ayant pas répondu à ces exigences, d'importantes manifestations pacifiques conduites par les moines ont commencé le 18 septembre, auxquelles les civils se sont joints dans les jours qui ont suivi. Les moines ont en outre privé les militaires et leur famille de services religieux, en retournant leur bol à aumône (en pali «patam-nikkujjana-kamma»): un certain nombre d'entre eux ont défilé en tenant symboliquement leur bol à aumône à l'envers. Ce geste est particulièrement fort étant donné qu'il empêche les dirigeants militaires et leur famille de gagner «des mérites» en faisant l'aumône – ce qui est un élément extrêmement important de la vie religieuse et spirituelle bouddhiste. Ce n'est que sous l'emprise de la contrainte morale la plus extrême qu'un moine refuse l'aumône qui lui est offerte. En vertu du Code de discipline des moines, le Vinaya Pitaka, le boycott a été décidé officiellement et annoncé au cours d'assemblées le 18 septembre.

21. Ce n'est pas la première fois que les moines bouddhistes manifestent au Myanmar. Il existe en effet une longue tradition de militantisme social et politique dans les monastères du pays. Plusieurs des révoltes anticoloniales ont été, au moins en partie, organisées et conduites par les religieux. Les moines ont ensuite joué un rôle actif dans le soulèvement prodémocratie qui a balayé le pays en 1988. Ce qui était alors le Conseil d'État pour le rétablissement de l'ordre public a mené la répression, organisé des descentes dans les monastères et défroqué au moins 300 moines avant de les jeter en prison.

22. La différence aujourd'hui, et elle est cruciale, c'est que la participation des religieux s'explique par les dures conditions de vie imposées à la population du Myanmar. Le niveau de vie de plus en plus bas a en outre des répercussions sur les moyens d'existence des moines, pris en étau entre les exigences accrues de la population et la modestie des offrandes qui leur sont faites. De plus en plus, les monastères sont envahis par les miséreux, qui recherchent abri et nourriture dans les *shangas*, mais se trouvent dans l'obligation de leur fermer la porte car les aumônes de la population ne suffisent pas à faire vivre les moines et ceux qu'ils recueilleraient en temps normal. Les monastères sont le seul filet de sécurité sociale de la plupart des collectivités. Les déclarations de l'Alliance des moines de Birmanie revêtaient un caractère clairement politique dès le début, mais la majorité des moines se sont donné du mal pour montrer qu'ils descendaient dans la rue pour dénoncer les difficultés économiques et sociales auxquelles la population et eux-mêmes se heurtaient, et non pour faire avancer un programme politique quelconque.

23. Ainsi, pendant les jours qui ont suivi la manifestation des bonzes à Yangon le 18 septembre, les civils ont été invités à ne pas participer aux manifestations et à ne pas scander de slogans politiques. Les moines voulaient à la fois bien montrer aux autorités qu'ils étaient guidés par de réelles revendications sociales et religieuses et rallier les religieux en aussi grand nombre que possible, y compris ceux qui étaient apolitiques et plus conservateurs. Pourtant, à mesure que les manifestations continuaient de s'amplifier, un groupe de jeunes moines militants a peu à peu pris la tête du mouvement dans la rue. Les étudiants, les partis politiques, les groupes de la société civile et la population en général ont été de plus en plus nombreux à se joindre aux manifestations.

24. L'ampleur des manifestations et le rôle moteur que les moines y jouaient ont pris tout le monde par surprise. Auparavant, les autorités avaient eu beau jeu de justifier leur action en affirmant qu'elle n'était pas dirigée contre les moines bouddhistes eux-mêmes, mais contre les éléments radicaux qui avaient violé le Code de discipline bouddhiste en intervenant dans le domaine politique («de faux moines» selon le régime). Si elle ne convainc pas grand monde, cette explication trouve un certain écho auprès des abbés et des laïques conservateurs qui estiment que les moines doivent se tenir en dehors des affaires du monde. Dans le cas présent, outre que le niveau de violence et les insultes proférées contre les moines et les monastères étaient particulièrement révoltants, les principaux griefs exprimés par les moines n'avaient rien de politique et étaient partagés par une grande partie de la population.

25. Pour le Gouvernement, qui s'est exprimé par le truchement de son Ministre des affaires religieuses, il fallait rechercher les causes profondes des événements de septembre et d'octobre dans les «actes perpétrés par des éléments subversifs à l'intérieur du pays et en dehors, qui sont jaloux de la stabilité et du développement nationaux et cherchent à compromettre tous les efforts du Gouvernement». Le Ministre a également évoqué des «puissances mondiales» extérieures qui ne sont pas favorables au projet de constitution étant donné qu'il contient des dispositions relatives à l'autodétermination et interdit le stationnement de troupes étrangères sur le territoire du Myanmar, ajoutant que ces puissances alliées aux «éléments subversifs» fomentent les «troubles» actuels¹. Le Ministre de la planification et du développement économique nationaux a dit au Rapporteur spécial que les prix des combustibles au Myanmar restaient moins élevés que dans les pays voisins et que le prétexte de leur augmentation avait été utilisé contre le Gouvernement pour des raisons politiques. On trouvera dans l'annexe des précisions supplémentaires sur l'explication que le Gouvernement donne des manifestations.

C. Les manifestations pacifiques de septembre 2007 (18-25 septembre 2007)

26. Entre le 18 et le 25 septembre 2007, les protestations pacifiques des bonzes ont augmenté en importance et gagné tout le pays, notamment Yangon, Mandalay, Pakokku et Sittwe. Si l'on sait peu de choses des manifestations organisées dans les provinces, un compte rendu détaillé du déroulement des événements à Yangon entre le 18 et le 25 septembre a pu être vérifié au moyen de diverses sources indépendantes et fiables. Pendant cette période, des manifestations pacifiques ont eu lieu chaque jour, toujours plus importantes, mais elles n'ont pas été immédiatement réprimées par les autorités (voir annexe).

D. L'utilisation excessive de la force contre des manifestants pacifiques (26-29 septembre 2007)

27. Le 26 septembre, moines et civils ont continué de se rassembler en grand nombre. Les forces de sécurité (l'armée et la police antiémeute) ainsi que des agents ne faisant pas partie des forces de maintien de l'ordre, notamment des membres de l'USDA et de la SAS, ont eu recours à une force excessive pour la première fois depuis les événements de Pakokku, utilisant du gaz lacrymogène et des grenades fumigènes, des bâtons en bois et en bambou, des matraques en caoutchouc et des catapultes avant de se servir de balles en caoutchouc puis de balles réelles.

¹ *New Light of Myanmar*, 25 septembre 2007.

Selon un témoin oculaire, «les forces de sécurité ont tiré, d'abord en l'air, puis sur les manifestants».

28. Les témoignages évoquent l'utilisation de gaz lacrymogène. Mais les informations données par des témoins oculaires interrogés par une source indépendante indiquent qu'il s'agissait plus vraisemblablement de grenades fumigènes étant donné que la fumée n'a pas entraîné les réactions physiologiques causées par le gaz lacrymogène. Selon d'autres sources, ces deux moyens ont été utilisés. Alors que les pompiers auraient été sur place, les canons à eau n'ont pas été utilisés pour disperser la foule comme cela avait été le cas en 1988. Les informations données par les manifestants et les photographies de cartouches vides parues dans les médias donnent à penser que les balles en caoutchouc n'étaient pas du type plastique mais qu'il s'agissait de balles métalliques à billes recouvertes d'une couche de caoutchouc, qui peuvent blesser mortellement, en particulier à faible distance (moins de 40 mètres). Les arrestations et les blessures ont été nombreuses (y compris parmi les moines et les nonnes) et il y aurait eu plusieurs morts (voir annexe).

IV. CONSTATATIONS PRÉLIMINAIRES

29. À la suite de l'enquête qu'il a menée jusqu'à présent, le Rapporteur spécial souhaiterait présenter les constatations préliminaires ci-après au Conseil des droits de l'homme, rappelant que sa visite ne peut être considérée comme une mission d'établissement des faits à part entière, laquelle exigerait qu'un certain nombre de conditions soient réunies, tel l'accès indépendant à tous les lieux et à tous, pour vérifier les informations recueillies.

A. L'utilisation excessive de la force contre des civils, y compris d'une force meurtrière inutile et disproportionnée

30. Le Rapporteur spécial a constaté que les forces de sécurité, notamment l'armée et la police antiémeute, avaient utilisé une force excessive contre les civils entre le 26 et le 29 septembre 2007, en dépit de plusieurs appels internationaux exhortant le Gouvernement du Myanmar à faire preuve de modération à l'égard des manifestants. Cette force comprenait l'utilisation de balles réelles, de balles en caoutchouc, de gaz lacrymogène et de grenades fumigènes, de bâtons en bois et en bambou, de matraques en caoutchouc et de catapultes (frondes). Elle explique en grande partie les morts et les blessés graves qui ont été signalés. Au nombre des victimes se trouvaient des moines, ainsi que des hommes, des femmes et des enfants qui participaient directement aux manifestations ou se trouvaient aux environs. Dans certains cas, les passages à tabac se faisaient au hasard tandis que dans d'autres les autorités ciblaient délibérément certaines personnes, les pourchassant pour les rouer de coups. Au moins un manifestant, Ko Ko Win, membre de la LND, est mort des suites des blessures qui lui ont été infligées lorsqu'il a été passé à tabac près de la pagode Sule à Yangon le 27 septembre. Des informations faisant état de meurtres ciblés et de la présence de tireurs embusqués ont également été reçues mais ne sont pas encore vérifiées.

31. Dans une lettre datée du 1^{er} novembre 2007, le Rapporteur spécial a demandé une liste des morts au Gouvernement du Myanmar. Le Gouvernement a reconnu la mort de 15 personnes au cours des manifestations et donné des informations détaillées sur les causes de ces décès. Toutefois, plusieurs informations sur la question indiquent que le chiffre fourni par les autorités est peut-être bien en deçà de la réalité. À ce jour, le Rapporteur spécial a reçu des informations

concernant le décès de 16 autres personnes à la suite de la répression des manifestations de septembre et d'octobre, en plus des 15 personnes citées par le Gouvernement. Il lui a transmis ces informations aux fins d'éclaircissements.

32. Selon des informations reçues et fondées sur les déclarations de témoins oculaires crédibles, la répression des manifestations des 26 et 27 septembre 2007 à Yangon aurait fait une trentaine de morts, essentiellement le 27 septembre aux alentours de la pagode Sule. Aucun décès n'a été signalé du fait des manifestations qui ont eu lieu à l'extérieur de Yangon. Selon des diplomates, plus de 500 manifestants sont toujours détenus à Yangon, Madalay, Sittwe, Mytkyina et Mawlamyine.

33. Parmi les personnes tuées par les forces de sécurité au cours des manifestations figurait le photographe de presse japonais Kenji Nagai. Les images télévisées de sa mort donnent à penser qu'il n'a pas été victime d'un échange de coups de feu entre forces de sécurité mais qu'il a peut-être été pris pour cible délibérément et abattu à faible distance. La police métropolitaine de Tokyo a fait autopsier M. Nigai le 4 octobre à l'Université Kyorin (Mitaka, Tokyo)²; un certificat d'autopsie a également été fourni au Rapporteur spécial par les autorités du crématorium Htain Bin.

34. Lorsque le Rapporteur spécial s'est rendu dans ce crématorium, les autorités l'ont informé qu'au cours des troubles de septembre l'hôpital général de Yangon y avait transféré 14 cadavres accompagnés des certificats autorisant l'incinération. Les corps ont donc été enregistrés et incinérés. L'hôpital a certifié que 11 décès étaient dus à des blessures (d'armes à feu pour la plupart), 2 à la maladie et 1 à la noyade. Les autorités du crématorium n'ont pu identifier trois corps. La famille et les parents des morts identifiés auraient pu assister à l'incinération. Les corps non identifiés ont été incinérés le 1^{er} octobre. On a relevé que 25 personnes sont incinérées chaque jour dans ce crématorium et que les cadavres proviennent uniquement de l'hôpital général. Le Rapporteur spécial a été informé qu'il n'y avait aucun moine parmi les 14 morts susmentionnés, mais les photos ne donnaient pas suffisamment d'indications pour le confirmer. Le Rapporteur spécial a pu voir les photos et les certificats de décès.

35. En dépit de sa demande, le Rapporteur spécial n'a pas été autorisé à se rendre au second crématorium de Yangon, le crématorium Ye Way, qui se trouve sous l'autorité du Contrôleur de la police et du Département central et où, selon des sources dignes de foi, un grand nombre de corps (enveloppés dans des sacs en plastique ou des sacs à riz) ont été brûlés de nuit, entre 4 heures et 8 heures du matin, du 27 au 30 septembre. Selon les sources, le crématorium n'est généralement pas en service la nuit, les employés qui y travaillent normalement ont été tenus à l'écart et seuls les agents de la sécurité de l'État ou de groupes appuyés par l'État y opéraient ces nuits-là. Une source au moins indique que certains des morts incinérés avaient la tête rasée et que d'autres portaient des traces de blessures graves. Le Rapporteur spécial a dit sa préoccupation au Gouvernement au sujet de ces allégations et son espoir que des enquêtes permettraient de faire la lumière sur les incinérations qui auraient eu lieu pendant les nuits suivant les incidents de Yangon. Les restes des personnes décédées devraient être rendus à leur famille ou à leurs parents pour que ceux-ci puissent les enterrer dignement conformément à leur religion et à leurs croyances.

² *Sankei News*, 5 octobre 2007.

36. Le Rapporteur spécial a demandé à des responsables de l'hôpital général combien de manifestants avaient été blessés, des informations indiquant que les blessés n'auraient été soignés qu'à l'hôpital public. L'hôpital général a enregistré 30 admissions à Yangon, dont 23 pour accident ou urgence. Selon la liste remise au Rapporteur spécial après autorisation de la capitale, les patients souffraient de blessures causées notamment par des balles et des passages à tabac. Le Rapporteur spécial a demandé si les blessés avaient été arrêtés. Après avoir été admis aux urgences, puis envoyés en médecine générale, certains d'entre eux ont été renvoyés chez eux. L'information a également été fournie aux forces de sécurité qui ont interrogé les patients à l'hôpital.

37. Le recours à la force meurtrière par les responsables du maintien de l'ordre entre le 26 et le 29 septembre 2007 au Myanmar allait à l'encontre des principes fondamentaux reflétés dans les normes internationales de base découlant du droit international coutumier³. Il n'a pas été tenu compte des principes de la nécessité et de la proportionnalité qui sont énoncés à l'article 3 du Code de conduite et dans son commentaire. Aux termes de l'article 3: «Les responsables de l'application des lois peuvent recourir à la force seulement lorsque cela est strictement nécessaire et dans la mesure exigée par l'accomplissement de leurs fonctions». Le commentaire joint à cette disposition précise que «la disposition en question ne doit en aucun cas être interprétée comme autorisant un usage de la force hors de proportion avec le but légitime poursuivi». De même, dans les Principes de base sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois, la déclaration la plus générale sur le recours à la force meurtrière, à savoir le principe 9, dispose ce qui suit: «Quoi qu'il en soit, [les responsables de l'application des lois] ne recourront intentionnellement à l'usage meurtrier d'armes à feu que si cela est absolument inévitable pour protéger des vies humaines.». Alors que le Code de procédure pénale du Myanmar prévoit l'utilisation de la force civile (art. 128) et de la force militaire (art. 129) pour disperser une réunion, il prévoit aussi que cette force doit être proportionnelle à son objectif – disperser une réunion – pour éviter «d'infliger des blessures aux personnes et des dégâts aux biens» (art. 130). Entre le 26 et le 29 septembre, les forces de sécurité ont sans aucun doute dépassé les limites du pouvoir qui leur est conféré par la loi.

38. Le Rapporteur spécial a constaté que si le Gouvernement et ses agents ont fait preuve d'une certaine diligence pour éviter un massacre, la décision des forces de sécurité de tirer pour tuer et de passer à tabac des manifestants jusqu'à ce que mort s'ensuive constitue une privation arbitraire de la vie et viole le droit à la vie, étant donné que la force meurtrière utilisée était inutile et disproportionnée.

B. Utilisation d'agents n'appartenant pas aux forces de l'ordre

39. Le Rapporteur spécial considère que la participation de membres de l'Association pour la solidarité et le développement de l'Union (USDA) et de miliciens du SAS a largement contribué à l'utilisation excessive de la force contre des manifestants pacifiques. Il est regrettable que le Code de procédure pénale du Myanmar autorise les autorités à utiliser des forces civiles pour

³ Les principes du droit international des droits de l'homme applicables en pareil cas s'inspirent en grande partie du Code de conduite pour les responsables de l'application des lois et des Principes de base sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois.

disperser des rassemblements (art. 128). En plus de l'armée et de la police antiémeute, des membres de l'USDA soutenue par le Gouvernement et des miliciens du Swan Ah Shin (SAS) s'en sont violemment pris aux manifestants avec l'assentiment ou l'approbation des autorités. On ignore cependant si ce groupe a agi directement sur ordre du Gouvernement. Il est néanmoins établi que les autorités du Myanmar ont été complices des violations perpétrées par ces groupes, ou qu'elles ont fait preuve de négligence en s'abstenant d'intervenir, et de réprimer ou de prévenir de tels actes.

40. L'USDA a été créée par le Conseil d'État pour la paix et le développement (SPDC) en 1993 et, en 2006, elle annonçait son intention de devenir un parti politique et de présenter des candidats aux prochaines élections. Dans ses précédents rapports, le Rapporteur spécial s'est dit préoccupé par différentes allégations de participation de membres de l'USDA à des actes de violence politique et à des crimes. L'existence du SAS a été signalée pour la première fois en 2003, à l'occasion de l'incident tragique de Depayin⁴ dans lequel ce groupe aurait été impliqué. Selon certaines sources, le SAS aurait déjà été impliqué dans des incidents en 1997. Le SAS, qui ne dispose pas de statut juridique, est une force composée de simples citoyens qui apporteraient une assistance aux autorités en ce qui concerne le maintien de l'ordre, les opérations paramilitaires et le renseignement militaire sans être employés par le Gouvernement. Il comprend des sapeurs pompiers, des membres d'organisations de premiers secours, d'organisations de femmes et de l'USDA, ainsi que des criminels ou des condamnés libérés de prison, des membres de gangs locaux et des personnes extrêmement pauvres et sans emploi.

C. Arrestation et détention arbitraires

41. Du 18 septembre à la fin du couvre-feu, le 20 octobre, des personnes ont été arrêtées quotidiennement, ces arrestations culminant les 26, 27, 28 et 29 septembre. Il convient de souligner que, depuis la levée du couvre-feu, le Rapporteur spécial continue de recevoir des informations faisant état d'arrestations, ainsi que de libérations. D'après les différents rapports et témoignages, on estime que 3 000 à 4 000 personnes ont été arrêtées en septembre et en octobre, et que 500 à 1 000 étaient toujours détenues au moment de la rédaction du présent rapport. En outre, 1 150 prisonniers politiques détenus avant les manifestations n'ont pas été libérés. La plupart des arrestations ont eu lieu au cours des opérations de ratissage contre les manifestants et des opérations nocturnes menées par les forces de sécurité et les membres de l'USDA et du SAS. L'analyse de plusieurs rapports crédibles a renforcé l'opinion du Rapporteur spécial selon laquelle des parents de personnes passées à la clandestinité ont également été prises en otage à cette occasion. Dans l'optique de sa visite, le Rapporteur spécial a adressé une lettre au Gouvernement, datée du 1^{er} novembre 2007, dans laquelle il demandait la liste des personnes arrêtées, des personnes libérées et de celles qui sont toujours détenues, ainsi que des informations concernant le lieu où elles se trouvent, leurs conditions de détention, et les charges retenues contre elles. Il a également souhaité savoir en vertu de quelles dispositions légales elles étaient détenues.

⁴ Le massacre de Depayin s'est produit le 30 mai 2003; à cette occasion 70 personnes au moins associées à la LND auraient été tuées par des manifestants favorables au Gouvernement.

42. Le Ministre de l'intérieur a informé le Rapporteur spécial que 2 927 personnes avaient été arrêtées aux fins d'enquête depuis le début des opérations en septembre 2007, que 2 836 avaient été libérées et que 91 demeuraient en détention. La plupart d'entre elles sont accusées de terrorisme, conformément aux dispositions du Code pénal, quant aux autres, l'enquête suit son cours. Au moins 15 personnes arrêtées dans le cadre des protestations pacifiques depuis le mois d'août ont été condamnées à des peines allant jusqu'à neuf ans et demi d'emprisonnement. Cinq d'entre elles auraient été jugées vraisemblablement à huis clos, selon une procédure manifestement inéquitable, dans un tribunal situé à l'intérieur de la prison de Tayet, division de Magway, les 24 et 26 septembre, d'après des sources fiables. Le Rapporteur spécial souligne qu'il n'a pas été en mesure de vérifier les chiffres fournis.

43. Le Rapporteur spécial est particulièrement préoccupé par les nombreux témoignages concernant l'utilisation de centres de détention officiels de grande capacité, non reconnus par les autorités de l'État, qui sont considérés comme des installations «secrètes». Parmi les détenus figuraient des enfants et des femmes enceintes. Selon différentes sources, des personnes auraient été détenues dans six lieux différents, notamment l'Institut technologique gouvernemental (GTI) dans le township d'Insein, le commissariat de police n° 7 dans le township de Thanyin, Aung Tha Paye dans le township de Mayangone, les locaux de la police antiémeute n° 5 dans le township de Hmawbe, le commissariat de police Plate Myot à Mandalay, et le centre d'interrogation Kyaik Ka San, dans le township de Tamwe. Un grand nombre de personnes ayant été libérées, on estime que celles qui ne l'ont pas été sont détenues dans un petit nombre de lieux, notamment le GTI et le commissariat de police n° 7, établissements que le Rapporteur spécial a visités au cours de sa mission officielle.

44. Lors de sa visite au GTI (placé sous la responsabilité de la communauté de Yangon depuis juillet 2007), le Rapporteur spécial a été informé par la police que du 27 septembre au 15 octobre, les forces de sécurité y avaient amené 1 930 manifestants, sur lesquels 80 avaient été envoyés à la prison d'Insein au motif qu'ils avaient enfreint la législation sur la sécurité. Les autres auraient été immédiatement libérés. On a présenté au Rapporteur spécial un plan détaillé des cellules (les hommes et les femmes étant séparés) qu'il a visitées. Le Rapporteur spécial a été informé que le GTI, qui n'est plus un collège technique, est censé servir d'abri en cas d'urgence (en coordination avec la Croix-Rouge du Myanmar). Bien que le GTI ne puisse accueillir que 1 500 personnes à la fois, des responsables gouvernementaux lui ont indiqué que 2 500 couvertures avaient été distribuées; 488 personnes auraient été malades et soignées par 5 docteurs et 15 infirmières, et 5 personnes ont été transférées à l'hôpital général pour y recevoir un traitement d'urgence. Le Rapporteur spécial a visité les salles où 153 femmes et 140 hommes avaient été détenus (70 par salle). La sécurité était assurée par une centaine d'agents de police. Le Rapporteur spécial a été informé que les informations concernant les blessures et les enquêtes dont faisaient l'objet les détenus étaient classées.

45. Le Rapporteur spécial s'est également félicité d'avoir pu accéder au siège du commandement du 7^e bataillon de police à Kyauktan (Thanlyin), situé à une soixantaine de kilomètres de Yangon. On lui a dit que les personnes qui y étaient amenées étaient rapidement transférées, la capacité d'accueil étant de 30 personnes au maximum. Cet établissement est placé sous le contrôle du bataillon des forces de sécurité du township du district sud, dont l'activité principale consiste à escorter les personnalités des ambassades, à assurer la sécurité à Nay Pyi Taw, et à patrouiller le long des zones de frontières. Lorsque le Rapporteur spécial s'est enquis de leur participation à des activités de maintien de l'ordre, on lui a répondu que leur

mission était de recevoir les détenus qui leur étaient envoyés par d'autres forces de sécurité. Il a également demandé pour quelle raison les suspects étaient amenés dans un secteur aussi isolé et éloigné, et on lui a rétorqué que l'établissement en question couvre la zone urbaine de Yangon. Les autorités ont fait observer que les personnes qui avaient participé aux manifestations devaient être séparées, interrogées et faire l'objet d'une enquête. Lorsqu'on leur a demandé qui interrogeait les détenus, les autorités ont indiqué qu'on ne procédait pas à des interrogatoires mais uniquement à des enquêtes. Il n'y aurait pas eu de blessés et toutes les personnes amenées à Kyauktan avaient été transférées, sans qu'il soit précisé où. Bien qu'il en ait fait la demande, le Rapporteur spécial n'a pas été autorisé à examiner les dossiers, qui devaient être soumis au Ministre de l'intérieur et au chef de la police.

46. Le Rapporteur spécial a été informé que 10 000 prisonniers sont détenus dans la prison d'Insein, contrôlée par 500 gardes, 70 personnes étant semble-t-il détenues dans un bâtiment distinct. Les prisonniers reçoivent la visite d'amis et de membres de leur famille, des médicaments, des colis et des journaux, mais ils ne sont pas autorisés à écrire des lettres. La plupart d'entre eux ont besoin de soins médicaux et ne sont pas en très bonne santé en raison de l'environnement carcéral. Un grand nombre d'étudiants appartenant à «Génération 88» sont faibles et peuvent à peine marcher. Le Rapporteur spécial a noté que la plupart des prisonniers politiques membres de la LND et du groupe «Génération 88», ainsi que les bonzes, sont qualifiés de terroristes par les autorités et étaient poursuivis en vertu de la législation sur la sécurité. De nombreux prisonniers politiques sont dans ce qu'on appelle le dortoir n° 5 de l'annexe d'Insein, où pas même les gardiens de prison ne seraient autorisés à accéder (70 détenus sont dans la cellule n° 8). Le Rapporteur spécial a pu obtenir des photos satellite commerciales du bâtiment en question. Min Ko Naing aurait été placé dans l'annexe un jour avant l'arrivée du Rapporteur spécial à la prison d'Insein. Parmi ceux se trouvant dans le dortoir, on peut citer Htay Kywe, Min Zeya, Mie Mie, Mya Aye, Aung Thu, Ko Ko Gyi, Aung Naing, U Pyi Kyaw et U Zin Payit.

47. Selon des sources fiables, ces personnes sont détenues dans des conditions dégradantes, dans un quartier disciplinaire spécial de la prison d'Insein, généralement appelé les «cellules des chiens militaires», un local composé de neuf minuscules cellules d'isolement, mesurant 2 mètres sur 2 mètres, constamment gardées par une trentaine de chiens. Les cellules n'ont ni ventilation ni toilettes, et les détenus (pour la plupart des prisonniers politiques) doivent dormir sur une fine natte à même le béton et ne sont autorisés à se laver qu'à l'eau froide, une fois tous les trois jours, et ce pendant cinq minutes. Un détenu récemment libéré a indiqué qu'il avait été obligé de s'agenouiller, les jambes nues sur des morceaux de brique brisée, et de se tenir debout sur la pointe des pieds pendant de longues périodes. D'autres témoignages confirment que les moines détenus ont été dévêtus et qu'on les a intentionnellement nourris dans l'après-midi, ce que leur religion leur interdit.

48. Des groupes de sécurité de l'État ont continué à rechercher et à arrêter certaines personnes suspectées d'avoir participé aux protestations antigouvernementales, essentiellement au cours de descentes nocturnes au domicile des intéressés. Il a également été confirmé que les autorités ont détenu de manière arbitraire et illicite des parents ou des amis proches de protestataires actuellement passés à la clandestinité ou encore des personnes suspectées de les soutenir. De telles méthodes constituent une prise d'otage – c'est-à-dire qu'une pression est explicitement ou implicitement exercée sur les protestataires suspectés afin qu'ils se rendent pour que l'otage détenu soit libéré et qu'il ne lui soit pas fait de mal. Cette pratique est une violation de règles

fondamentales du droit international. Par exemple, avant que Thet Thet Aung soit détenu le 19 octobre, sa mère et sa belle-mère, auxquelles les autorités n'avaient rien à reprocher, ont été arbitrairement détenues par les autorités du Myanmar, apparemment pour intimider Thet Thet Aung et l'inciter à se rendre. Toutes deux ont depuis été libérées, la mère de l'intéressé ayant cependant été maintenue en détention jusqu'au 2 novembre. De même, avant que le poète Ko Nyein Thit soit arrêté par les autorités, sa femme, Khin Mar Lar, a été placée en détention le 1^{er} octobre, avant d'être libérée le 21 octobre seulement. Lorsque Di Nyein Lin a échappé aux agents qui venaient l'arrêter le 12 octobre, le propriétaire de la maison dans laquelle il se cachait, Thein Aye, a été arbitrairement arrêté. Di Nyein Lin a été arrêté le 23 octobre, mais Thein Aye demeure en détention.

49. Le Rapporteur spécial a reçu des informations selon lesquelles 106 femmes, y compris 6 nonnes, sont maintenues en détention à Yangon après avoir été arrêtées au cours des manifestations de septembre; il tient également à saluer la petite trentaine de militantes qui ont défilé dans le centre de Yangon le 26 novembre, lors de la première manifestation publique d'opposition au régime militaire depuis la répression de septembre, pour célébrer la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Le groupe, composé de ménagères et d'étudiantes, a marché de la pagode Sule à la pagode Botataung, où il a prié pour les bonzes et les autres manifestants qui avaient été tués durant les événements de septembre, ainsi que pour la libération des détenus. Les femmes étaient suivies de près par des membres de l'USDA soutenue par le Gouvernement et des paramilitaires du SAS, qui ne sont cependant pas intervenus.

50. Le 20 novembre, une semaine après la visite du Rapporteur spécial et l'appel qu'il avait lancé en faveur de la libération de tous les prisonniers politiques conformément au plan d'action qu'il avait proposé dans son dernier rapport à l'Assemblée générale (A/62/223), 58 prisonniers ont été libérés pour motifs humanitaires, selon une déclaration du Gouvernement. Cette déclaration indiquait que 9 hommes de plus de 65 ans et 49 femmes, qui étaient soit enceintes soit accompagnées d'enfants, avaient été libérés. Elle ne précisait cependant pas s'il s'agissait de prisonniers politiques et ne faisait aucune allusion à la militante pour la démocratie Daw Aung San Suu Kyi. La déclaration indiquait: «Le Gouvernement continuera de libérer les détenus considérés comme inoffensifs pour la communauté et qui ne représentent pas une menace pour la paix, la stabilité et l'unité de la nation, alors que le pays évolue graduellement vers la démocratie.».

51. Le Rapporteur spécial condamne néanmoins les nouvelles arrestations de militants politiques, alors que le Premier Ministre Thein Sein s'était engagé vis-à-vis du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Myanmar, Ibrahim Gambari, au début du mois de novembre, à ne procéder à aucune autre nouvelle arrestation. Des informations fiables confirment que les personnes ci-après ont été arrêtées depuis le début du mois de novembre: U Gambira, chef de l'All-Burma Monks Alliance et un des promoteurs des manifestations de septembre, son père, Min Lwin, et son frère, Aung Kyaw Kyaw, qui avaient été précédemment pris en otage pour le forcer à se rendre; Su Su Nway, membre de la branche jeunesse de la LND, et le militant pour la jeunesse Bo Bo Win Hlaing. Les autorités ont effectué une descente dans un monastère de l'État d'Arakan dans l'ouest du pays, et ont arrêté le moine U Than Rama, recherché pour avoir participé aux manifestations de septembre; on ignore le lieu où il est détenu. Myint Naing, un haut responsable de la LND, a été arrêté. U Tin Ohn, figure de l'ethnie rakhine, a été arrêté et son lieu de détention demeure inconnu. D'autres personnalités de différentes ethnies, notamment

le rakhine Cin Sian Thang, U Aye Thar Aung, Naing Ngwe Thein du Mon National Democracy Front, et le responsable politique kachin U Hkun Htoo, ont été interpellées puis relâchées après avoir été interrogées. Aung Zaw Oo, membre du groupe des défenseurs et promoteurs des droits de l'homme, a été arrêté à Yangon, probablement en raison de sa participation à l'organisation d'événements pour célébrer la Journée internationale des droits de l'homme le 10 décembre.

Trois autres personnes ont été arrêtées: Win Maw, le principal guitariste du groupe Shwe Thansin, Myat San, membre du «Tri-Colour Students Group», et Aung Aung, un ami des deux premiers. En outre, huit membres de l'Organisation pour l'indépendance kachine (KIO) ont été arrêtés à Daw Hpum Yang, dans le township de Momauk, district de Bamaw. On suppose qu'ils ont été arrêtés parce que le KIO a refusé de céder au SPDC qui voulait qu'ils désavouent publiquement les récentes déclarations de Daw Aung San Suu Kyi, rendues publiques par le Conseiller spécial, M. Gambari.

52. Le Rapporteur spécial demande donc de toute urgence au Gouvernement du Myanmar de libérer toutes les personnes détenues ou emprisonnées pour avoir simplement exercé de façon pacifique leur droit à la liberté d'expression, de réunion et d'association, y compris les anciens et les nouveaux prisonniers de conscience, à l'occasion de manifestations pacifiques, et de mettre un terme aux arrestations. Il constate avec une vive inquiétude que les autorités maintiennent depuis longtemps en détention arbitraire des prisonniers de conscience, notamment Daw Aung San Suu Kyi, U Win Tin et des personnalités de l'opposition appartenant à des groupes minoritaires ethniques, tels que U Khun Htun Oo. Il a été confirmé que de nombreux détenus avaient été libérés parce qu'ils avaient signé une déclaration dans laquelle ils s'engageaient à cesser leurs activités politiques.

D. Disparitions

53. L'enquête menée par le Rapporteur spécial jusqu'à présent lui a permis d'avoir connaissance d'au moins 74 cas de disparition forcée; cela étant, les autorités du Myanmar sont soit incapables soit refusent d'indiquer le lieu où se trouvent des personnes dont on peut raisonnablement penser qu'elles ont été placées en détention par des agents de l'État. Il se peut en outre que les chiffres fournis par différentes sources soient en deçà de la réalité, dans la mesure où les familles n'ont pas toutes signalé la disparition de proches, de peur des représailles et de graves sanctions. Dans le cadre du dialogue qu'il a noué avec les autorités au cours de sa mission, le Rapporteur spécial les a priées de lui fournir des renseignements sur le sort des personnes concernées et le lieu où elles se trouvaient. Les autorités n'ont que partiellement répondu à sa demande.

54. L'allégation selon laquelle un grand nombre de corps auraient été brûlés, comme indiqué précédemment, est particulièrement troublante. Sans se prononcer, pour le moment, sur la fiabilité de ces renseignements, il convient néanmoins de les considérer avec une grande attention, dans la mesure où ils peuvent expliquer la raison pour laquelle le Gouvernement n'a pas été en mesure, jusqu'à présent, d'indiquer les lieux où se trouvent un certain nombre de détenus et de personnes portées disparues. Cette allégation peut également expliquer les nombreux témoignages selon lesquels les cadavres ont été enlevés par les forces de sécurité durant les opérations de répression et les descentes nocturnes dans quelques monastères.

E. Mort en détention

55. Selon des informations crédibles, reçues d'une source indépendante, un moine qui se trouvait dans le centre de détention du GTI du 27 septembre au 5 octobre a indiqué que 14 personnes environ seraient mortes au cours de cette période, notamment 8 moines et 1 jeune garçon qui est décédé le premier jour. Selon le moine, qui était détenu dans une cellule avec des centaines de personnes, les morts étaient dues davantage aux mauvaises conditions de détention qu'aux blessures infligées durant la répression. Le membre de la LND, Win Shwe, qui a été arrêté le 26 septembre près de Mandalay, serait mort alors qu'il était interrogé au commissariat de police de Plate Myot, le 9 octobre. Son corps n'a pas été rendu à sa famille. De même, le vénérable U Thilavantha, vice-abbé du monastère Yuzana Kyaungthai, à Myitkyina, aurait été battu à mort alors qu'il était en détention le 26 septembre, et il aurait également été roué de coups la nuit précédente lorsque son monastère a été attaqué.

F. Traitements cruels, inhumains ou dégradants, et torture

56. De plus en plus de personnes qui ont été libérées font état de conditions de détention dégradantes et d'actes de torture. L'impression générale du Rapporteur spécial est que les personnes sont détenues dans des conditions extrêmement éprouvantes au cours des interrogatoires, lesquels peuvent durer de quatre à huit jours, et se déroulent dans des lieux distincts des lieux de détention (tels que le bureau de la Commission fiscale et le Ministère de l'intérieur à Yangon). De nombreux détenus sont interrogés alors qu'ils sont menottés, puis doivent dormir sur des sols froids et mouillés. On leur donne à boire et à manger en fonction de leurs réponses aux interrogatoires. Certains prisonniers sont maintenus à l'isolement, et ils n'ont qu'une heure pour de l'exercice le matin et l'après-midi (au cours de la visite du Rapporteur spécial ces périodes ont été étendues d'une demi-heure).

57. De nombreux observateurs, parmi lesquels le Rapporteur spécial ces sept dernières années, ont établi que la torture était pratiquée au Myanmar. L'expérience montre que les militants politiques et les défenseurs des droits de l'homme étaient particulièrement visés lorsqu'ils étaient arrêtés, interrogés et détenus. Plusieurs sources ont confirmé que les conditions de détention étaient épouvantables et contraires aux normes internationales relatives au traitement des prisonniers, et qu'elles constituent en réalité des traitements cruels, inhumains ou dégradants interdits par le droit international. Depuis la répression, de plus en plus de témoignages font état de morts en détention, ainsi que de passages à tabac, de mauvais traitements, et de manque de nourriture, d'eau ou de traitements médicaux dans des lieux de détention surpeuplés et sans aucune hygiène, un peu partout dans le pays. Des besoins élémentaires, concernant notamment l'alimentation, l'eau, des couvertures, un lieu pour dormir et des installations sanitaires, n'ont pas été satisfaits.

G. Représailles sévères contre des manifestants pacifiques

58. Dans son dernier rapport à l'Assemblée générale (A/62/223), le Rapporteur spécial a souligné que des restrictions durables pesaient sur les libertés d'expression, de réunion pacifique et de circulation. Les événements de septembre et d'octobre 2007 sont une autre illustration des méthodes impitoyables de persécution et de harcèlement qui prévalent au Myanmar. Du 26 septembre au 20 octobre, l'interdiction des rassemblements (cinq personnes ou plus), prévue par la législation du pays, a été strictement appliquée, et le couvre-feu a considérablement

limité la liberté de circulation de la population, ce qui a facilité les opérations nocturnes menées par les forces de sécurité.

59. Des descentes nocturnes auraient eu lieu pendant le couvre-feu. Ainsi, dans la nuit du 26 septembre, les forces de sécurité ont arrêté Myint Thein, porte-parole du parti politique de la dirigeante de l'opposition Daw Aung San Suu Kyi. Des parents de personnes passées à la clandestinité seraient pris en otage au cours de ces opérations. La diminution des heures pendant lesquelles le couvre-feu est en vigueur, décidé le 2 octobre, n'a eu aucune incidence sur ces opérations, qui seraient menées entre 23 heures et 3 heures du matin.

60. Du 26 septembre au 6 octobre, les forces de sécurité auraient effectué des descentes dans 52 monastères un peu partout dans le pays, pillant les biens des bonzes, les rouant de coups et interpellant un grand nombre d'entre eux. Des allégations de meurtre ont également été reçues. Le jeudi 27 septembre, à 12 h 30, les forces de sécurité ont effectué une descente au monastère Ngwe Kyar Yan, célèbre centre d'enseignement bouddhique à Yangon (township d'Okkalapa-sud), où elles auraient ouvert le feu, et attaqué et arrêté 70 moines environ. Les photos prises sur place après le couvre-feu montrent des taches de sang dans différents lieux du monastère, des biens saccagés, notamment des portes, des fenêtres et des meubles. Les photographies semblent également indiquer que des pillages ont eu lieu, ce que différentes sources ont allégué, y compris des témoins directs. Selon des informations non confirmées, un certain nombre de moines seraient partis après la descente particulièrement violente; plusieurs personnes auraient été interpellées et les cadavres de plusieurs moines qui auraient été battus à mort par les forces de sécurité auraient été enlevés. Plus tard le même jour, une importante confrontation entre les forces de sécurité et des civils se serait produite à Ngwe Kyar Yan. Des groupes de soldats et des civils se trouvaient aux alentours du monastère, de la fin de l'après-midi jusqu'en soirée, et des tirs ont été entendus.

61. Le Rapporteur spécial a été conduit au monastère de Ngwe Kyar Yan, qui était vide, sans être autorisé à y pénétrer. Les autorités lui ont montré des photos d'objets (des armes, des signes diffamatoires, des jeux d'argent et des images pornographiques) qui auraient été trouvés dans le monastère, qui accueillait à l'origine entre 180 et 200 moines au total. Le Rapporteur spécial a été informé que 92 moines ont été conduits, le 27 septembre, dans un autre monastère sous la responsabilité de l'État, mais qu'ils n'ont pas été détenus. Le Rapporteur spécial a pu participer à une réunion à huis clos avec 10 de ces 92 moines le dernier jour de sa visite. Il est préoccupé par le fait que l'on ignore le lieu où se trouvent les autres moines, qui d'après les autorités se seraient enfuis et seraient retournés auprès de leur famille (les moines devant obtenir l'autorisation de l'abbé pour quitter le monastère, ils auraient été congédiés en raison de leur conduite). Le Rapporteur spécial a bien noté qu'il rendra de nouveau visite aux moines lors de sa mission de suivi.

62. Les autorités ont annoncé qu'au 5 octobre, sur les 533 moines interpellés, 398 avaient été libérés après qu'elles eurent séparé ceux qu'elles appelaient les vrais moines des faux. Vingt et un bonzes seraient détenus à la prison d'Insein. Toutefois, selon des sources fiables, beaucoup plus étaient détenus ou avaient disparu. Un grand nombre de jeunes moines qui étudiaient la littérature bouddhiste n'ont pas osé revenir à Yangon, les monastères étant toujours surveillés par les autorités; par ailleurs, les monastères vacants ont été occupés par les membres de l'USDA, qui s'y sont immédiatement installés après la répression. Des contrôles inopinés ont été effectués dans des monastères surveillés par les autorités locales. Le 29 novembre,

des bonzes qui aidaient des patients atteints du VIH/sida ont été contraints par les militaires de quitter le monastère de Maggin, dont l'accès a été interdit par les autorités.

V. RESPONSABILITÉS DE L'ÉTAT ET DE SES AGENTS

63. L'État et ses agents ont eu plusieurs occasions de dialoguer avec les manifestants pacifiques afin de rechercher un règlement pacifique du différend. Plutôt que d'examiner les meilleures solutions possibles pour contenir les manifestations, et malgré plusieurs appels lancés par la communauté internationale, l'État et ses agents ont choisi de donner libre cours à la répression. L'État et ses agents auraient dû rechercher les causes sous-jacentes des manifestations pacifiques et leur apporter une solution avant de recourir à la force pour disperser les manifestants. En dernier ressort, le recours à la force n'aurait pas dû excéder les limites définies par les normes internationales concernant le contrôle des manifestations par la police.

64. Bien qu'il soit difficile d'identifier clairement, à ce stade de l'enquête, la chaîne de commandement qui a conduit aux tragiques événements de septembre et octobre 2007, le Rapporteur spécial considère que le Gouvernement savait que de graves violations des droits de l'homme seraient probablement commises, et qu'il s'est abstenu de les prévenir en n'utilisant pas tous les moyens qui étaient à sa disposition et en ne faisant pas preuve de retenue pour contrôler les manifestations. Le Rapporteur spécial estime également que la répression qui s'est abattue sur les manifestants n'était pas une mesure de contrôle policier mais une réponse à caractère militaire. Il a noté que le recours excessif à la force, notamment la force propre à causer la mort, était inutile et disproportionné. Il constate également que les événements ont été suivis d'une campagne implacable de représailles, qui visait les moines, les nonnes, les militants politiques, les défenseurs des droits de l'homme et d'autres personnes qui avaient organisé les démonstrations pacifiques, ou qui y avaient participé, ainsi que les membres de leur famille.

65. Dans son communiqué n° 1/2007, du 4 octobre 2007, le comité d'information du SPDC a souligné que c'est la politisation, par les partis politiques et d'autres organisations, des demandes formulées par les moines qui est à l'origine des troubles⁵. L'opinion selon laquelle les manifestations pacifiques des mois d'août et septembre sont à l'origine des troubles est difficile à accepter compte tenu du déroulement des événements. Il semble plus exact de dire que les troubles et les désordres violents sont la conséquence du recours excessif à la force par l'État et ses agents. Il est établi que les violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire entraînent la responsabilité pénale individuelle. Le Gouvernement n'ayant pas empêché ces violations graves, il lui incombe à présent de mener une enquête approfondie sur ces graves atteintes aux droits de l'homme, d'en poursuivre les auteurs et, si leur culpabilité est établie, de les punir.

66. Selon une source crédible, outre les bataillons de la police antiémeute, les éléments des forces armées ci-après sont réputés avoir participé à la répression des manifestations à Yangon, sous la houlette du Bureau des opérations spéciales n° 5, qui supervise le commandement militaire de Yangon et les unités qui en relèvent:

⁵ New Light of Myanmar, 5 octobre 2007.

- i) Bureau des opérations spéciales n° 5 (commandant: général de corps d'armée Myint Swe);
- ii) Commandement de Rangoon (commandant: général de division Hla Htay Win; commandant adjoint: général de brigade Kyaw Kyaw Tun; commandant de la garnison militaire n° 1: général de brigade Myint Soe; commandant de la garnison militaire n° 2: colonel Tin Tun; commandant de la garnison militaire n° 3: colonel Hla Aye);
- iii) Onzième division d'infanterie légère (commandant: général de brigade Hla Min; commandant tactique n° 111: colonel Myat Thu; commandant tactique n° 112: colonel Htein Lin; commandant tactique n° 113: lieutenant-colonel Tun Hla Aung);
- iv) Soixante-sixième division d'infanterie légère (commandant: colonel Maung Maung Aye; commandant tactique n° 661: colonel Htwe Hla; commandant tactique n° 662: inconnu; commandant tactique n° 663: colonel Han Nyunt); et
- v) Soixante-dix-septième division d'infanterie légère (commandant: général de brigade Win Myint; commandant tactique n° 771: lieutenant-colonel Mya Win).

67. Bien qu'il en ait fait la demande, le Rapporteur spécial n'a malheureusement pas pu rencontrer les commandants militaires impliqués dans les opérations de répression. Des enquêtes complémentaires doivent être faites par le biais de différentes sources, pour vérifier les allégations mentionnées plus haut et identifier les forces armées et les commandements impliqués dans la répression dans d'autres régions du pays, notamment à Mandalay, Pakokku et Sittwe. Le Rapporteur spécial serait reconnaissant aux autorités si celles-ci pouvaient lui fournir des renseignements concernant le déploiement des forces de sécurité placées sous l'autorité des commandants militaires (temps, lieu, nombre de forces de sécurité), le type d'armes dont elles étaient équipées, les ordres que les commandants militaires ont reçus et leur provenance, en particulier en ce qui concerne l'ordre de tirer à balles réelles.

68. Au moment où il rédige le présent rapport, le Rapporteur spécial n'a pas reçu d'assurances du Gouvernement du Myanmar que les auteurs des violations des droits de l'homme seront jugés et que les victimes obtiendront réparation.

VI. CONCLUSION

69. Le Rapporteur spécial a porté le présent rapport, accompagné d'une liste comportant les noms de 653 personnes détenues, 74 personnes disparues et 16 personnes tuées (qui s'ajoutent à la liste des 15 personnes tuées fournie par les autorités), à la connaissance du Gouvernement du Myanmar pour observations. Dans cette liste, ne figurent que les incidents au sujet desquels on connaît les noms des personnes impliquées. Certains incidents pour lesquels aucun nom n'a été mentionné, mais au sujet desquels des groupes de personnes auraient été tuées, ont également été signalés au Gouvernement. Cette liste sera régulièrement actualisée et servira de base à un dialogue permanent avec les autorités.

70. Le Rapporteur spécial formule l'espoir que des changements positifs découleront de l'association du Myanmar avec ses partenaires internationaux et régionaux, en particulier dans le cadre de la Charte de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), que le Myanmar a signée, qui prévoit un engagement résolu en faveur des principes internationaux relatifs aux droits de l'homme et des principes humanitaires, ainsi que la mise en place d'un organe pour la défense des droits de l'homme. Le Rapporteur spécial souligne en outre à nouveau qu'il demande instamment aux autorités d'autoriser le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) à accéder librement aux centres de détention.

71. Les incidents signalés démontrent la vulnérabilité des fondations économiques et sociales de la société du Myanmar. Ils montrent que le droit à la liberté d'expression et le droit à la liberté de réunion pacifique ne sont pas encore pleinement garantis, et que l'établissement d'un état de droit au Myanmar exige que les auteurs des actes criminels graves mentionnés dans le présent rapport rendent des comptes. Le Rapporteur spécial réaffirme qu'il est urgent d'abroger ou de modifier les anciennes lois et règlements en tenant compte des normes internationales relatives aux droits de l'homme, et de réexaminer la participation de l'armée et d'agents ne faisant pas partie des forces de l'ordre au contrôle des manifestations.

72. En outre, les événements en question constituent un très bon exemple du caractère indivisible des droits de l'homme. Les décennies pendant lesquelles les droits civils et politiques fondamentaux ont été bafoués ont compromis le niveau de vie de la population. En restreignant radicalement le droit à la liberté d'expression et le droit de réunion pacifique, le Gouvernement a empêché, pendant de nombreuses années, l'émergence d'un forum favorisant un véritable dialogue social, dans le cadre duquel la population aurait pu exprimer son inquiétude face à la difficulté grandissante pour accéder à l'emploi et aux services sociaux de base, notamment la santé et l'alimentation.

73. Dans ce contexte, la décision du Gouvernement d'autoriser le Rapporteur spécial à se rendre au Myanmar doit être saluée. En l'autorisant à effectuer une mission officielle, le Gouvernement a renoué le dialogue avec les mécanismes de défense des droits de l'homme de l'ONU, et consenti à ce que les événements de septembre et d'octobre 2007 fassent l'objet d'une enquête. Le Rapporteur spécial espère que les autorités lui fourniront les informations qu'il a sollicitées concernant les lieux où se trouvent les personnes détenues, leurs conditions de détention, le nombre de personnes libérées et les causes des décès. Le Gouvernement lui a fourni un certain nombre de dossiers détaillés qui répondaient partiellement à ses demandes. Il restera en contact avec le Gouvernement sur cette question.

74. Le Rapporteur spécial considère toutefois que rien n'indique que le Gouvernement met effectivement en œuvre les demandes concrètes énoncées aux paragraphes 2, 3 et 4 de la résolution S-5/1 du Conseil des droits de l'homme, dans laquelle celui-ci engage notamment le Gouvernement du Myanmar à :

«garantir le respect sans réserve des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et à mener des enquêtes et à traduire en justice les responsables de violations des droits de l'homme, y compris des violations récentes des droits des manifestants pacifiques;

remettre sans délai en liberté les personnes qui ont été arrêtées et placées en détention dans le cadre de la répression récente des manifestations pacifiques, à libérer tous les prisonniers politiques au Myanmar, au nombre desquels Daw Aung San Suu Kyi,

et à faire en sorte que les conditions de détention soient conformes aux normes internationales et que la possibilité de rendre visite à tout détenu soit garantie;

lever toutes les restrictions imposées à l'activité politique pacifique de toutes les personnes, notamment en garantissant la liberté de réunion pacifique et d'association et la liberté d'opinion et d'expression, droit qui comprend l'existence de médias libres et indépendants, et à assurer au peuple du Myanmar le libre accès à l'information.».

75. Le Rapporteur spécial regrette de ne pas avoir pu s'entretenir avec la Secrétaire générale de la LND, Daw Aung San Suu Kyi, ce qui aurait été bénéfique pour l'indépendance de son enquête, mais les autorités l'ont assuré qu'il aura la possibilité de la rencontrer lors de ses missions de suivi. Le Rapporteur spécial reconnaît la nécessité d'une étroite coordination avec la mission de bons offices du Secrétaire général, et il est en contact régulier avec M. Ibrahim Gambari sur cette question.

VII. RECOMMANDATIONS

76. Compte tenu des objectifs de sa mission au Myanmar, et des recommandations qu'il a déjà formulées dans ses précédents rapports, le Rapporteur spécial propose un certain nombre de mesures immédiates et de mesures transitoires à l'attention du Gouvernement du Myanmar.

Mesures immédiates:

- i) Assurer l'intégrité physique et psychologique de toutes les personnes placées en détention;**
- ii) Indiquer le lieu où se trouvent les personnes qui sont encore détenues ou portées disparues;**
- iii) Restituer les dépouilles des personnes décédées aux familles ou aux parents afin qu'ils puissent organiser des funérailles conformes à leur religion ou à leur croyance;**
- iv) Permettre l'accès immédiat du CICR et d'autres organisations humanitaires indépendantes à tous les détenus;**
- v) Libérer sans condition toutes les personnes qui ont été placées en détention pour s'être réunies pacifiquement ou pour avoir exprimé pacifiquement leurs opinions politiques;**
- vi) Amnistier sans condition les personnes qui ont déjà été condamnées, et abandonner les charges contre celles qui sont poursuivies;**
- vii) Ouvrir une enquête indépendante et approfondie concernant les cas de meurtre, de passage à tabac, de prise d'otage, de torture et de disparition;**
- viii) Interdire les milices, en tant que groupe illicite conformément à la législation du Myanmar;**

- ix) Traduire en justice les auteurs de violations des droits de l'homme et fournir aux victimes et à leur famille des recours utiles;**
- x) Nouer effectivement un dialogue constructif et durable avec le Conseil des droits de l'homme et ses procédures spéciales, en particulier le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Myanmar;**
- xi) Arrêter avec le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Myanmar le mandat et les dates de sa prochaine mission dans le pays;**
- xii) Inviter une commission internationale d'enquête ou une mission d'établissement des faits à enquêter de manière approfondie sur les événements récents.**

Mesures transitoires:

- xiii) Mettre en place un mécanisme efficace pour assurer le suivi des communications et la coopération avec le Rapporteur spécial, et autoriser celui-ci et son équipe à se rendre régulièrement dans le pays;**
- xiv) Envisager de mettre en œuvre le plan d'action pour la libération de tous les prisonniers politiques, comme cela a été suggéré par le Rapporteur spécial dans son dernier rapport à l'Assemblée générale (A/62/223);**
- xv) Poursuivre le dialogue avec Daw Aung San Suu Kyi par l'intermédiaire du Ministre du travail et Ministre de liaison;**
- xvi) Abroger ou modifier la législation et les règlements anciens relatifs au droit de réunion pacifique, au droit à la liberté d'expression, au droit à la liberté de circulation, ainsi qu'aux procédures criminelles et pénales et aux règlements carcéraux;**
- xvii) Dans le contexte de la Convention nationale et de la crise récente, solliciter une assistance technique en vue d'abroger ou de modifier le Code pénal et le Code de procédure pénale, et revoir les règles qui régissent le contrôle des manifestations par la police.**

Annex

CHRONOLOGY AND FACTS: THE PEACEFUL PROTESTS OF SEPTEMBER 2007 (18-25 SEPTEMBER 2007)

On 18 September, monks gathered at 9 am at the Shwedagon Pagoda to prepare the demonstration. At 1 pm a group of about 300 monks gathered at the southern stairway. The access to stairway was blocked by burly plain-clothed unarmed individuals who formed a cordon. The monks, after hesitating, marched instead to the downtown Sule Pagoda, then Botahtaung Pagoda, gathering several hundred lay followers as they went. Similar marches were held on subsequent days, gaining momentum every day despite torrential monsoon rains. One monk at the front of the procession held an upturned alms bowl, a symbol of religious boycott. There was no visible uniformed security presence, although plain-clothes personnel photographed and videoed the marchers. However, over the weekend of 22-23 September, the nature of the demonstrations shifted, becoming much larger in scale and more overtly political, thus posing a level of challenge to the regime that it must have found impossible to ignore. A highly symbolic moment in this regard occurred on 22 September, when a group of protesters were permitted to pass a police checkpoint and pass by the house of Daw Aung San Suu Kyi, who briefly appeared at her gate to greet them. By 24 September, the demonstrations in Yangon involved thousands of people led by monks. The same day, monks, nuns and students reportedly staged the largest demonstration so far in Sittwe (Rakhine state) demanding a reduction in essential commodities prices.

The general population in Yangon was becoming more defiant, increasingly taking part in the demonstrations rather than watching the monks or escorting them. Students, prominent political actors (from NLD and the ethnic political parties represented in the Committee Representing People's Parliament) and well-known personalities (actors, artists, writers) were joining the demonstrations, in some cases carrying red "fighting peacock" flags, a symbol of resistance. Comedian and former political prisoner Zaganar the movie star Kyaw Thu, and independent politician U Win Naing publicly offered food and drink to the monks before they started their march from Shwedagon. That evening, in the first reaction to the week of monk-led demonstrations, the authorities announced on television that further demonstrations would not be tolerated, and that action would be taken "according to the law". A statement by the Minister for Religious Affairs was carried on state television. No details were given concerning which laws he was referring to, but para. (b) of Order 2/88 of 18 September 1988 prohibits unauthorized public assembly of five or more persons (it should be noted that other provisions of Order 2/88 have been abrogated); and Order 6/90 of 20 October 1990 bans all unlawful Sangha (Buddhist monk) organizations, except the nine legal Buddhist sects. A number of other laws prohibit criticism of the Government or otherwise curtail freedom of expression.⁶

⁶ The Official Secrets Act of 1923, the Burma Wireless Telegraphy Act of 1933, Section 122, Penal Code of Burma, the Law Protecting the Peaceful and Systematic Transfer of State Responsibility and the Successful Performance of the Functions of the National Convention against Disturbances and Oppositions, Emergency Provisions Act of 1950, the Printers and Publishers Registration Law of 1962, State Protection Law of 1975 (a.k.a. the "Law to Safeguard the State from the Dangers of Destructive Elements"), the Television and Video Law, the Motion Picture Law and the Computer Science Development Law.

In his discussions with senior officials in Yangon, the Special Rapporteur asked why the Government had decided to “take effective action” at this stage of the demonstrations and what was the legal basis of the ban on gathering. He further enquired on whether the Government tried to engage in a dialogue with the monks after the incident of the 5 September in Pakokku and whether it tried to give consideration to the demands by the monks on 9 September. He asked whether the chain of command for law enforcement came from the police or in coordination with other sectors of the military, what was the role and connection of the Specific Operation N° 5, the participation of security forces, the number of police and other persons involved in the operations, arms authorized, and whether orders were given to fire with live ammunition and rubber bullets, and use smoke bombs, tear gas and water canons.

The Yangon Division Commissioner, U Hla Soe acknowledged that “the monk strike was due to the world increase of the price of petroleum which affected the change of fuel price in Myanmar on 15 August 2007. This was taken advantage of by the monks in Pakkoku to organize strikes and terrorism. Both internal and external anti-government organizations expanded the strike with the help of the media, persuading peaceful monks to go on strike, presenting a difficult solution for the authorities in a majority-Buddhist-living country and generating further opposition to the Government. According to the Commissioner the monk demonstration in Yangon began on 18 September when 150 monks assembled at Theinbyu Street in Botahtaung Township and marched to the East gate of Shwedagon Pagoda. Because of the prohibition of Divisional and Township Sangha Nayaka abbots, the marching monks made prayers in front of the Bronze Buddha Image at Yedashe junction and marched to Sule Pagoda from where to Botahtaung Pagoda and Pazundaung Market. On the same day 19 monks gathered and made the strike at Thingangyun Kyatksan Pagoda. On 19 September, 120 monks from Ahlone Township and 97 monks from South Okkalapa Nswe Kya Yan monastery assembled at Yankin Moegaung pagoda Compound and 30 monks at Mayangon Kaba Aye Pagoda did the same. Out of 150 monks in front of the Bronze Buddha Image at Bahan, some marched to Tamwe Shwe Baho Cinema Hall and some to Sule Pagoda and dispersed at Theinbyu Street”.

The Commissioner noted that “on 20 September 300 monks near the Bronze Buddha Image, East of Shwedagon Pagoda marched to Sule and Botahtaung Direction. Similarly 200 monks from South Dagon Township, 300 monks from South Okkalapa Ngwe Kya Yan monastery, 50 monks from Hlegu Township, 50 monks from Kon Chan Gon Township and 50 monks from Khayan Township marched through the town. On 21 September 540 monks from Ngwe Kya Yan monastery marched from Shwedagon Pagoda to Sule and Botahtaung Direction, 200 monks from North New Dagon Township, 15 monks from South Okkalapa Pagoda and Moengaung Pagoda, 70 monks from Than Lyan Township and 20 monks from Khayan Township marched about the township. After the 22 September strike the number of people increased in which the 88 Generation Student Group and anti-political party members persuaded

the people and the roadside to join them on strike. Out of 45 Townships in Yangon Division, strike occurred in 36 Townships, sparing 9 Townships. The strike was mostly concentrated in a busy street in downtown of Yangon. The monk strike comprised 15,000 monks and 15,000 people which are beyond the estimate due to the majority of spectators which were peaceful at first, and later got involved by the political demon and terrorism”.

The Special Rapporteur was informed by the authorities that “buses and taxis were stopped and the passengers were emptied while the drivers were forced to take the striking monks to the Shwedagon and Sule Pagodas. At Tamwe Township, car owners were forced to drive the monks to the Pagodas under threats of burning their cars. The owners were consequently beaten and the car doors destroyed. Two police motorcycles were burned and car windows were stoned. Trees were felled to block the way while advertising boards and telephone booths were destroyed”. According to the Commissioner “people suffered losses due to the anarchy and daily-wage workers became unemployed. The hawkers were affected in business and the taxi and trishaw drivers lost income. Stores and restaurants were shut and passengers were disturbed. The schools did not close but the parents kept their kids at home for fear of terrorism”. The Special Rapporteur was provided with a list recording from 17 to 26 September the “total number of Sanghas, nuns and laypersons participating in the praying procession activities on the Shwedagon Pagoda platform after having agitation leaflets dating 13 September”.

The authorities noted that “the strike monks did not obey the State Sangha Maha Nayaka Committee who instructed them to live according to Buddhist Sangha discipline. The monks are liable to obey the rules and instructions of Buddha and State Laws prescribed by the Committee”. On 24 September, the Directive 93 was issued by the State Sangha Maha Nayaka Committee calling for state/division/township/ward Sangha Nayaka Committees to supervise the monks and novices so that they only practice Pariyatti and Patipatti. In other words, the Directive prohibited the participation of monks in secular affairs.⁷ The Special Rapporteur asked the Sangha what had been the process for issuing Directive 93 and whether the Parivetti and Patipatti prevents monks to address the economic and social grievances of peoples. He was informed by the authorities that “the activities of the strike monks, 88 Generation Student Group, Political parties and terrorists affected the peace, security and lead to riots. In order to prevent the danger to the public, the Curfew N 144, under the Code of Criminal Procedure was announced according to the existing law by the Yangon Division Commissioner himself. The Order N 1/2007 was announced at 8.45 pm on 25 September which was made known to the public from 9 pm through the towns overnight by thirty-three cars through loud-speakers, advertised on boards at public places and broadcasted by the City FM Radio and advertised in newspapers and journals. Action was taken according to the law against people disobeying the order. Within three days of the strike, people were taken into custody and the worries of the public were reportedly released after which the Curfew Order was lifted step by step depending on the situation. The Order N 2/2007 at 9 pm on 2 October, the Order N 3/2007 at 8.45 pm on 12 October and the Order N 4/2007 at 6 pm on 13 October were announced with the approval of the Yangon Division Peace and Development Council. Curfew Order Section N 144 which was expected to be in force for 2 months, until 24 November, was lifted by Order N 5/2007 at 6 pm on 20 October because of local peace and stability”.

⁷ New Light of Myanmar, 25 September 2007.

The Special Rapporteur met with the Minister of Home Affairs and 20 members of the Government-established Human Rights Body⁸ in Nay Pyi Taw. He was informed that “if more than 5 persons want to stage a demonstration, permission can be obtained from the authorities concerned in accordance with Notification N° 2/88 of the State Law and Order Restoration Council”. It was noted that “the protestors of September 2007 did not obtain prior permission from the authorities concerned in accordance with the procedures and acted against the Law. The instigation by some monks and laymen, who wants to overthrow the government through violent means, among the monks who peacefully participated in the demonstrations on the understanding that it was a religious act, led to violent activities. The Government had to control the situation in accordance with the Aid to Civil Power procedures”.

The Special Rapporteur was informed by the authorities that “the agitators contacted anti-government organizations based abroad, declared as terrorist organizations, and illegally received cash from them. The leading protestors aimed at paralyzing the State machinery through unrest and destruction to overthrow the Government, guided by anti-government organizations abroad through television broadcasts, internet websites and news media. The protestors in turn sent exaggerated information, photos and interviews to the foreign media painting the peaceful demonstrations as a political movement. The unrest which occurred in September was not the wish of the entire people, with the non-participation of these people”. It was noted that “at the beginning of the peaceful demonstrations, the Government tolerated without any action. The authorities concerned requested senior monks to prevent the violence. On 24 September the Minister for Religious Affairs reported the situation to the Chairman Sayadaw and members of the State Sangha Maha Nayaka Committee which issued nine directives instructing all monks to behave in accordance. Despite this, some monks involved in politics continued their activities with the infiltration of peaceful monks by violent persons and political opportunists instigated by foreign media. The demonstration transformed into violence and attacked security personnel by hitting with sticks and stones, putting state owned motorbikes and vehicles on fire, almost threatening lives.” The various warnings did not have a significant impact on the demonstrations, and on 25 September, tens of thousands of people again took to the streets of Yangon in protest. On the same evening, the authorities announced the night-time curfew (from 9 pm to 5 am), and by the following morning had positioned truck-loads of armed riot police and troops at key locations in Yangon, including at a number of monasteries. These troops sealed off a number of monasteries to prevent monks from joining the demonstrations.

The Minister of Home Affairs noted that “only the Government declared Article 144 in Yangon and Mandalay and the security forces dispersed the demonstrations. Therefore only 10 died and 14 were injured during the dispersion of a huge crowd of demonstrators. There were no monks among the dead. Among the tens of thousand of demonstrators, only those instigating and leading the demonstrations have been detained for investigation. Those who participated out of naivety in the demonstrations also violated the law, but were released after making undertakings”. He further stated that “up to 1 November 2,927 persons have been investigated and 2,836 of them have been released, with 91 persons remaining in custody. They have been detained and are investigated in accordance with the law for terrorist activities disrupting

⁸ The formalization of the Human Rights Body was signed on 14 November 2007 by the Supreme Authority SPDC Notification, State P 53/2007, composed of 4 patrons (Prime Minister, Minister of Foreign Affairs, Key Justice and Attorney General) and 21 members.

security and stability in connection with explosions, destructions and committing crimes. Those under temporary detention have been detained in accordance with the law and registered in the “Prisoner’s Personal Data”. It was reported by the authorities that the detainees who are not well have been given treatment by doctors from prison hospitals and township medical units. Each detainee is reportedly provided health care free of charge and arrangements are made for their health care, food and accommodation and for them to receive food from donors. Prisoners and detainees are treated kindly and sympathetically by allowing them to write to their families and receive food and necessities from them. The ICRC is allowed to visit prisoners together with NGOs from Myanmar, but the ICRC stopped the visits since 2005 stating that joint visits are contrary to the norms.”

The authorities acknowledged that the demonstrations were peaceful until the incidents were influenced by the meeting of the Security Council. The demonstrations were allegedly instigated by “terrorist” groups which had dispatched agents to the country working with labour groups, students and monks. Bomb blast, attacks with Yengali handmade tools and TNT explosives were reportedly used to obstruct the security forces and destabilize the authorities. These agents persuaded the demonstrators to come in strength robbing arms from security forces which had to intervene against the terrorist attacks, though without the intention of harming the peaceful demonstrators. During the Special Rapporteur’s visit to the monasteries and police station the authorities provided pictures of items that had reportedly been seized. The authorities informed the Special Rapporteur that they had learnt before the 18 August resumption of the National Convention, through a Karen statement, that monks attended trainings and that instigators had activated innocents at the Shwedagon and Sulive Pagodas. The law enforcement agents were responsible for enforcing the law against the mobs which had become a risk through their activities against the law. Around the Shwedagon Pagoda one group of 150 security forces and another group with 50 security people were facing 20,000 to 30,000 people.

The Special Rapporteur asked whether the SPDC had submitted a request to receive aid from civil powers. Under the Criminal Code Procedure Section 128, the police have the power to request assistance while law authorizes them to give orders. The Yangon Division and Peace Development controlled the police division. The Special Rapporteur enquired about the use of military commanders and participation of units used with Security Forces (11th, 6th and 77th light infantry divisions). The police forces were overwhelmed and had to ask for the support by military on 26 September at 1 pm, rendering aid to civil and military power. N° 3 and N° 77 light divisions participated, but not the N° 11 according to governmental sources.

The authorities said that they could not use the water canons, as they were not able to access the mobs and crowded areas, but used other techniques. It was noted that the decision to act was in accordance with the seriousness of the treat, decided by the Police Order and other chain of command. 13 police officers were reported wounded throughout the entire period of demonstrations (on 26 September) though no law enforcement agents were killed. The Special Rapporteur asked whether there were any prosecutions and who were the people responsible behind the procedures and their whereabouts. He was informed that the search by security personnel was complementary to the police forces and that there were only 1,200 police and military personnel. The Special Rapporteur asked where the arrested persons were placed, the coordination with the law enforcement and whether there were any civilians to be reported among the 1,200 effectives after the 26 September, when the General Administration Department and Police rendered the power to the Senior Commanders to act upon groups that

controlled the monks. They noted that there were no women but only men who willingly wanted to join in accordance with Section 120 of the criminal code, rendering power to the law enforcement forces. The Authorities noted that until 26 September the events were totally under police command, while after the 26 September the events were rendered to military command, in collaboration with police and administration, under the surveillance of the SPDC. The operations were overseen by a Permanent State Division Judge/City Judge present at the scene. The 1940 Control manual (from the colonial area) and 1961 Manual for riot control were applied under the supervision of the police division of Yangon.

The excessive use of force against peaceful demonstrators (26-29 September 2007)

26 September

Several confrontations between the security forces and protesters reportedly took place at different locations in Yangon, including Shwedagon pagoda, Bahan Township, Tamwe Township, Shwe Gone Daing road, Sule Pagoda and Yangon City Hall. Other incidents were reported in Mandalay, Loikaw, Sittwe, Kachin state, and Ba Maw and Myitkyina. According to various independent and reliable sources, and direct testimonies of victims and witnesses, two major incidents occurred in the streets of Yangon. This includes the crackdowns at Shwedagon Pagoda and Sule Pagoda. Many have witnessed monks and civilians being beaten and slapped during the demonstrations.

Monks started marching at around 10 am. The gates of the pagoda were locked and all roads were blocked by the security forces (riot police and army). At around 11.30 am, more riot police arrived at the site. As they could not pursue their peaceful walk, monks sat down. According to a direct testimony one of the monk leaders, Ven Kovida, who participated in the demonstration,⁹ a delegation of monks attempted to enter into negotiations with the security forces. The monks were ordered to disperse and get into military trucks to be brought back to their monasteries. Fearing arrests or other forms of reprisals, the monks agreed to disperse with the condition of going back to their monasteries on their own. The security forces refused. At around 11.45 am, violence began at Shwedagon pagoda. As the monks refused to disperse, security forces started beating monks on their heads with rubber batons. Teargas and smoke grenades were reportedly used. One victim who witnessed the crackdown heard orders to beat monks coming from behind the riot police. Whereas unconfirmed allegations of killings were received, several witnesses interviewed saw monks severely beaten who were lying down on the floor without moving. They were not in position to say if they were dead or unconscious. Several arrests were also reported by various credible sources.

At 1 pm, security forces were blocking the road to Sule pagoda at the intersection, south of Traders hotel. At 2.05 pm, security forces fired shots in the air and what appeared to be teargas or smoke grenades at the intersection south of Traders hotel and north of Sule pagoda. The crowd was effectively dispersed, but re-assembled at the intersection just north of Traders. Protesters then gathered around Sule Pagoda downtown directly in front of troops, and continued to march around the area. Troops fired warning shots and either teargas or smoke grenades, which failed to disperse the people. Shots were fired in the air again at about 3 pm to scatter the

⁹ See also International Herald Tribune, 26 October 2007.

crowd which kept re-assembling. At 3.10 pm, a large procession travelled south with many monks and walked across the front of the soldiers, without incident. They were travelling south on the north-south road one block east of Sule Pagoda Road, and then turned west to pass directly in front of the soldiers. At 3.15 pm, state television announced that all senior clergy should rein in their monks. According to the State-run newspaper the New Light of Myanmar, protesters entered homes, threatening families who refused to participate in the demonstrations. They also requested those who did not want to join the protests to provide financial assistance.¹⁰

At 3 pm, most of the country's mobile phone lines were reportedly disconnected, preventing journalists and demonstrators from reporting on the crackdown launched by the security forces in the heart of Yangon. Several journalists were reportedly injured, including Than Lwin Zaung Htet of the magazine The Voice. The authorities closed internet cafés in Yangon while the government-controlled Internet Service Provider, Bagan Cyber, reduced internet traffic speed. It was getting harder and harder to send or receive photos and videos sent from Myanmar. Dozens of foreign journalists were refused tourist visas by the Myanmar embassy in Bangkok. Blogs, websites and Internet cafés were closed, while it was becoming increasingly difficult to call mobile phones from abroad.

The same day, the United Nations Secretary-General, Ban Ki-Moon, announced he was sending his Special Envoy, Ibrahim Gambari, to the region in response to the deteriorating situation in Myanmar, and once again urged Myanmar authorities to respond to the ongoing peaceful protests with the utmost restraint. While the Secretary-General's Special Envoy briefed the Security Council on the latest developments, the United Nations High Commissioner for Human Rights, Louise Arbour, urged the authorities to allow the peaceful expression of dissent in the country and to abide by international human rights law in their response. She further noted that "the use of excessive force and all forms of arbitrary detention of peaceful protesters are strictly prohibited under international law." She stressed that the serious abuses being currently perpetrated by the security forces "may constitute international crimes and could invoke individual criminal responsibility".

27 September

The Ministry of Foreign Affairs called a meeting in Nay Pyi Taw for United Nations heads of agencies and foreign diplomats. The Government blamed the internal and external destructive elements for inciting monks to protest, influenced by some foreign embassies. The Government however insisted that it would act with restraint. On 27 September, despite a heavy presence of the security forces and the use of lethal force the previous day, the demonstrations continued in Yangon. There was a smaller participation of monks, no doubt due in part to the large number of arrests and ongoing security presence at monasteries. Ignoring again the appeals by the international community, the security forces responded to the ongoing demonstrations with further violence, with the army now playing a more prominent role. State media acknowledged the firing of warning shots, the killing of 9 demonstrators and several wounded, including women on September 27.¹¹ Many observers suggested that the real figure was several times

¹⁰ New Light of Myanmar, 27 September 2007.

¹¹ New Light of Myanmar, 28 September 2007.

higher. A diplomat in Myanmar, when interviewed by radio, said “several multiples of the ten acknowledged by the authorities” have been killed.

About 10,000 people demonstrated around Sule Pagoda, at the intersection of Sule Pagoda Road and Anawrahta Street. They were staging a peaceful sit-down protest in the intersection. At about 1.20 pm, they were reportedly fired upon with teargas and smoke grenades and beaten by security forces. Many people were found to be soaked with blood running away. Several rounds of gunfire were heard. The Japanese photojournalist, Kenji Nagai was shot dead at this intersection. The army reportedly fired upon demonstrators near Thingangyun Kyaikkasan Pagoda as well as at the Tamwe roundabout and Pansodan. Several allegations of killings were received. In front of Trader’s Hotel, 4 people were reportedly wounded from gunfire and one woman died on the spot after being shot.

According to various reports and testimonies, a particularly brutal incident occurred nearby the State High School No. 3 in Tamwe Township. One witness saw the crowd being ambushed by the security forces in front of the school. The army opened fire and drove a truck into the crowd, killing at least 2 people. The soldiers then stopped the truck and came out. They first shot in the air, then, at people. They did not make any announcements or warnings before they began shooting. One witness saw soldiers who shot one boy in the back when he was climbing the wall of the High School N° 3. One student, Maung Tun Lynn Kyaw, who died was reportedly shot in the head in cold blood in front of his mother. According to other sources, 5 or more people were killed. Many injuries and arrest were also reported during the incident. Several reports indicate that dead bodies were removed by the security forces. In the same area, one killing at the corner of Anawrahta and Pansodan streets was reported by an eyewitness. One young man was holding the fighting peacock flag and had an NLD Youth badge on his white shirt. He was reportedly shot in the head. There was only one shot and no soldiers in the immediate vicinity. Soldiers and police descended on several hotels in Yangon, including Traders, to check the IDs of foreign journalists. Internet and international phone lines were still open at these hotels. That night, further raids by security forces on monasteries were reported, and the surrounding areas were declared no-go zones. There were also raids on a number of residential areas and many arrests were reported.

28 September

The following day, the demonstrations had become much smaller, and were quickly broken up by security forces, with a number of further fatalities reported, and a large number of arrests. Among the fatalities, 3 more killings at the corner of Anawrahta and Pansodan were reported at around 2 pm. Eyewitnesses saw people being pushed back by trucks of military on Pansodan bridge and riot police charging and arresting a few people in front of the Traders Hotel.

The main public internet link to the country was closed down, which significantly reduced the flow of media information coming from the country. The two internet service providers in the country are State-controlled. The only other internet access is by dedicated satellite links (such as those operated by foreign embassies, the United Nations, or multinational companies), as well as possibly a small number of data capable satellite phones. The same day, the State-run newspaper the New Light of Myanmar reported that more 5,700 people from Taungtha Township (Mandalay Division) staged a peaceful demonstration with the permission of the local

authorities to protests against the demonstrations led by the monks.¹² The following days, several ceremonies and demonstrations were organized by the Government to support the national convention and constitution.

29 September

When the Secretary-General's Special Envoy, Ibrahim Gambari arrived in Yangon in the afternoon, several demonstrators including some monks demonstrated in downtown Yangon. The demonstrations were mainly led by high school students. Troops fired warning shots. Demonstrators were reportedly cordoned off, beaten and arrested. Many escaped and staged demonstrations in other parts of downtown. A procession of 800 followed by civilians took place in Pakokku from 2 to 3.30 pm. At Kyaukpadaung, monks, nuns and civilians demonstrated peacefully. No significant incident was reported. Additional reports of killings were received, including a 40 year-old man named Pho Zaw and an 18 year-old man named Sunni Kalamalay.

¹² New Light of Myanmar, 28 September 2007.